

AOÛT 2025

AAMAC
NEWSLETTER
N°005

55^{ÈME} CONSEIL DES AAMAC
DÉCISIONS CLÉS ET SIGNATURE
DU MÉMORANDUM D'ENTENTE
AVEC L'ANAC CONGO

ETATS MEMBRES



BENIN

BURKINA FASO

CAMEROUN

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

CONGO

CÔTE D'IVOIRE

GABON

GUINÉE BISSAU

GUINÉE EQUATORIALE

MADAGASCAR

MALI

MAURITANIE

NIGER

RWANDA

SENEGAL

TOGO

COMORES

TCHAD

SOMMAIRE

Compte rendu de la 55^e Réunion du
Conseil des AAMAC de juillet 2025 03

Renforcement institutionnel des
AAMAC et gouvernance 05

Harmonisation réglementaire et
innovation 09

Accompagnement des Etats 12

Engagement international et initiatives
régionales de sécurité institutionnel
des AAMAC et gouvernance 13



COMPTE RENDU DU CONSEIL DES AAMAC DE JUILLET 2025



La 55^e session ordinaire du Conseil des Autorités Africaines et Malgache de l'Aviation Civile (AAMAC) s'est tenue le 29 juillet 2025 à l'Hôtel Radisson Blu de N'Djamena, sous la présidence de M. Sinaly SILUE, Directeur Général de l'ANAC Côte d'Ivoire. Tous les Administrateurs de l'institution ont pris part. Le secrétariat a été assuré par M. Louis BAKIENON, Secrétaire Exécutif des AAMAC.

La cérémonie d'ouverture a été rehaussée par la présence du PCA M. Rolland Fidiariseheno RANJATOELINA et du DG de l'ASECNA M. Prosper ZO'O MINTO'O qui tour à tour ont délivré leur message à la réunion. Le PCA s'est réjoui de la parfaite harmonie qui existe entre l'ASECNA et les AAMAC. Le Directeur Général quant à lui s'est surtout prononcé pour apporter des réflexions nouvelles pour accompagner les AAMAC dans sa dynamique de montée en puissance eu égard à son long passé au sein de l'OACI.

Points examinés et décisions

1. Adoption du compte rendu de la 54^e session

Le compte rendu de la 54^e session du Conseil tenue le 23 novembre 2024 à Brazzaville a été examiné puis adopté.

2. État d'exécution des résolutions antérieures

Le Secrétaire Exécutif a présenté le rapport sur la mise en œuvre des résolutions issues de la 54^e session ainsi que celles en suspens des sessions antérieures. Toutes les résolutions ont été exécutées, à l'exception d'une. Les résolutions réalisées seront clôturées. La résolution encore pendante est relative à l'état d'avancement du programme d'activités 2025 et du budget associé. Elle est toujours d'actualité et court jusqu'au 31 décembre 2025. Le point de la mise en œuvre de cette résolution au 30 juin 2025 a été fait et sera complété en fin d'année. Les activités 2025 se déroulent normalement.

3. Budget final de l'exercice 2024

Le Conseil a examiné le rapport d'exécution du budget 2024, clôturé au 31 décembre 2024. Les chiffres clés de cette réalisation sont les suivants en FCFA :

Total bilan	: 2 482 472 279
Ressources propres	: 1 990 476 900
Trésorerie nette	: 575 302 446

Excédent des recettes totales sur les charges de fonctionnement : 330 100 295

4. Approbation des comptes 2024

Le Conseil a pris connaissance du rapport financier du Secrétaire Exécutif ainsi que celui du Commissaire aux comptes. Les états financiers 2024 ont été réalisés suivant le nouveau système comptable SYSCEBNL.

Après débats et échanges sur les données fournis et les explications reçues du commissaire aux comptes, le conseil a approuvé les états financiers 2024 de l'institution.

COMPTE RENDU DU CONSEIL DES AAMAC DE JUILLET 2025 (SUITE)

Pour mémoire, c'est en 2022, que ce nouveau référentiel comptable avait été adopté et sa mise en œuvre effective a été fixée pour compter de l'exercice 2024.

Ce nouveau système comptable a été créé pour servir les entreprises, sociétés, associations ou organisations qui ne visent aucun profit dans leur activité mais travaillent dans le cadre de soutien à l'amélioration de la situation des membres sans aucun but de générer des profits quelconques.

Le Conseil a pris note de ces informations mais a rappelé que de telles dispositions auraient dû être préalablement coordonnées avec le Conseil avant la mise en application. Il en est de même de la retenue de garantie qui auraient dû être maintenue pour 2025. Les mises au point ayant été faites, le Conseil a poursuivi l'examen des états financiers sous le format présenté et a approuvé les comptes 2024 de l'institution.

Toutefois, le Conseil a décidé de réaliser les états financiers des années à venir suivant le système comptable SYSCOHADA en attendant de recevoir plus d'éléments relatifs au SYSCEBNL.

5. Exécution du programme d'activités et du budget 2025

Le Conseil a pris acte du rapport à mi-parcours du programme d'activités 2025, faisant état d'un taux d'exécution de plus de 65 %. Parmi les réalisations majeures figurent :

- La finalisation et la mise en œuvre du règlement intérieur et du manuel des procédures administratives, financières et comptables.
- L'élaboration et la mise à jour de 63 textes réglementaires de base (RTA), complétés par des guides, manuels et check-lists.
- La réalisation d'audits des services communs de l'ASECNA (CRNA, CVM, BNI, RCC, AIM, cartographie, SPV, CEV).
- La conduite de missions d'assistance et d'accompagnement au Congo et au Tchad.



- L'organisation de formations spécialisées au profit des inspecteurs des États et du personnel interne, y compris la formation en ligne sur l'i-Pack ADREP ECCAIRS 2 en partenariat avec l'OACI, l'URSAC et ASSA AC
- La participation active à des rencontres internationales (atelier CAFAC sur les objectifs de sécurité d'Abuja, coordination RSOO avec CAFAC et OACI, AFI Week, Forum RSOO, Salon du Bourget).
- L'engagement officiel dans le processus RAPP de l'OACI et la contribution à la mise en place de l'AFI ATS Events Analysis Group (AEAG).

6. Programme Régional de Formation (PRF)

Le Conseil a entendu l'exposé du Secrétaire Exécutif sur la nécessité d'harmoniser les pratiques de formation et de qualification des inspecteurs ANS. La structure proposée définit trois niveaux d'évolution (stagiaire, titulaire, principal) et intègre les formations initiale, continue et avancée. Appréciant la qualité du programme, le Conseil a toutefois demandé que soient ajoutés : la description détaillée des formations, la liste des établissements de formation agréés, un manuel de procédures de recrutement et un manuel de suivi des formations en cours d'emploi. Le document ainsi complété sera soumis à adoption lors de la session de décembre 2025.

COMPTE RENDU DU CONSEIL DES AAMAC DE JUILLET 2025 (SUITE)

Le Conseil a décerné un certificat de reconnaissance à M. Florent Serge DZOTA, Directeur Général de l'ANAC Congo, pour son mandat exemplaire en qualité de Président du Conseil d'Administration des AAMAC (2022–2024). Un protocole d'accord a été signé entre les AAMAC et l'ANAC Congo afin de formaliser l'appui institutionnel dans le cadre de la préparation de l'audit OACI à venir. La séance s'est poursuivie par une réunion à huis clos des Administrateurs sur divers sujets internes.



RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL DES AAMAC ET GOUVERNANCE



SESSION DE TEAM BUILDING INTERNE

Du 20 au 22 mai 2025, les AAMAC ont organisé, à N'Djamena, une session de team building rassemblant l'ensemble du personnel. Cette initiative s'inscrit dans une démarche globale de consolidation du capital humain comme levier central de performance institutionnelle.

La cérémonie d'ouverture a été présidée par M. Brahim Guihini DADI, Directeur Général de l'Autorité de l'Aviation Civile du Tchad (ADAC-Tchad), qui a souligné que **la cohésion interne et la communication efficace constituent les piliers de la réussite organisationnelle.**

Placée sous la conduite d'un expert en dynamique des équipes, la session a permis :

- de renforcer la solidarité interservices à travers des activités collaboratives ciblées ;
- d'optimiser les circuits de communication interpersonnelle et interprofessionnelle ;
- d'identifier des leviers de performance collective pour relever efficacement les défis liés à la supervision régionale.

S'inspirant de la philosophie **Ubuntu** — « Je suis parce que nous sommes » — cette initiative a jeté les bases d'une culture organisationnelle unie, agile et tournée vers l'excellence au service des États membres.

RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL DES AAMAC ET GOUVERNANCE (SUITE)

LANCEMENT OFFICIEL DU SYSTÈME DE MANAGEMENT DE LA QUALITÉ (SMQ)

Le 22 mai 2025, les AAMAC ont franchi une étape stratégique majeure avec le **lancement officiel de la mise en œuvre de leur Système de Management de la Qualité (SMQ)**, conformément à la norme ISO 9001:2015.

Cet événement, organisé à N'Djamena, a pris la forme d'un atelier de formation stratégique animé par le cabinet **Tech Hive Consulting**. Il s'inscrit dans la continuité immédiate de la session de team building tenue deux jours plus tôt, traduisant la volonté de bâtir un projet qualité solidement ancré sur la cohésion humaine et la performance technique.

Dans son discours inaugural, le Secrétaire Exécutif des AAMAC a insisté sur la portée institutionnelle de cette démarche, précisant

que le SMQ ne devait pas être perçu comme un simple dispositif administratif, mais comme **la véritable colonne vertébrale managériale de l'Organisation**. Il a rappelé que sa mise en œuvre vise à :

- **Renforcer la légitimité institutionnelle** des AAMAC ;
- **Améliorer l'accompagnement** des États membres dans la supervision de la sécurité aérienne ;
- Positionner l'Organisation comme une RSOO de référence à l'échelle continentale.

La **politique qualité**, élaborée dans ce cadre marque un engagement formel de l'institution et de l'ensemble de son personnel en faveur de l'amélioration continue.



RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL DES AAMAC ET GOUVERNANCE (SUITE)

RÉCEPTION DÉFINITIVE ET VALORISATION DU NOUVEAU SIÈGE

En avril 2025, les AAMAC ont procédé à la **réception définitive de leur nouveau siège** à N'Djamena, marquant une étape importante dans le renforcement de leurs capacités institutionnelles.

Ce bâtiment moderne, conçu pour offrir un environnement de travail fonctionnel et sécurisé, bénéficie déjà d'initiatives visant à en optimiser l'exploitation, notamment :

- La mise en œuvre d'un **plan de sécurisation renforcée**, incluant un contrôle d'accès électronique et un système d'identification biométrique ;

- Le lancement d'**études techniques pour l'installation de solutions photovoltaïques**, dans une optique de réduction des coûts énergétiques et de promotion des énergies renouvelables.

Ces aménagements contribuent à positionner le siège des AAMAC comme un outil stratégique au service de la gouvernance régionale, conciliant performance opérationnelle, sûreté et développement durable.



HARMONISATION RÉGLEMENTAIRE ET INNOVATION

MISE À JOUR RÉGLEMENTAIRE D'ENVERGURE – REGROUPEMENT DES EXPERTS À OUAGADOUGOU

Du 05 au 16 mai 2025, les AAMAC ont tenu, au siège de l'ANAC-Burkina à Ouagadougou, un regroupement stratégique des experts issus des Autorités de l'Aviation Civile des États membres, de l'ASECNA et des RSOO partenaires (ASSA-AC et URSAC).



L'objectif de ce regroupement est **d'élaborer et/ou mettre à jour des textes réglementaires harmonisés** ainsi que des éléments indicatifs visant à renforcer la supervision de la sécurité dans les États membres.

Ce travail collaboratif, inscrit dans le programme d'activités 2025 des AAMAC, a permis :

- la **révision complète** des Règlements Techniques Aéronautiques (RTA) dans tous les sous-domaines ANS (ATS, AIS/MAP, PANS-OPS, MET, CNS, SAR), intégrant les derniers amendements des Annexes et PANS de l'OACI ;
- l'**élaboration de guides et checklists opérationnelles harmonisées** pour les inspections, audits et évaluations des prestataires ANS ;
- la mise à jour du **Manuel de l'Inspecteur** et des procédures d'élaboration/amendement des règlements en lien avec l'adoption par les Communautés Économiques Régionales ;

- l'introduction de **nouvelles procédures transversales**, telles que la surveillance basée sur les risques, la gestion du pool des inspecteurs AAMAC et l'évaluation/acceptation des systèmes de gestion de la sécurité (SGS) ;
- la conception de **mécanismes normalisés** pour l'identification et la notification des différences avec les Annexes OACI, ainsi que pour la constitution des équipes d'audit des services communs.

En tout, **plus de 100 livrables** (règlements, guides, checklists, procédures) ont été produits ou mis à jour, constituant un socle normatif robuste et homogène pour la supervision régionale.

Ces travaux marquent une **avancée majeure** vers un corpus réglementaire commun, aligné sur les normes internationales, et reconnu par les autres RSOO de la région, ouvrant la voie à une adoption élargie via les Communautés Économiques Régionales.

HARMONISATION RÉGLEMENTAIRE ET INNOVATION (SUITE)

PROGRAMME RÉGIONAL DE FORMATION (PRF)

Du 03 au 08 mars 2025, les AAMAC et l'ANAC Gabon ont organisé à Libreville, à l'Hôtel Etoile d'Or, un atelier de haut niveau consacré à l'élaboration du Programme Régional de Formation (PRF) des États membres des AAMAC et à l'évaluation des activités de supervision déléguées aux AAMAC par les États membres.



et atelier visait deux objectifs stratégiques :

C Doter les États membres d'un programme harmonisé permettant d'assurer à leurs inspecteurs une formation adéquate, cohérente et alignée sur les meilleures pratiques internationales, afin de garantir des compétences et qualifications homogènes pour une exécution optimale de leurs missions ;

Définir une démarche commune pour permettre aux États d'évaluer le niveau de mise en œuvre effective des activités de supervision confiées aux AAMAC.

Le PRF repose sur un processus d'évolution professionnelle articulé en quatre étapes clés :

Sélection – Identification et recrutement des candidats inspecteurs selon des critères uniformisés au niveau régional.

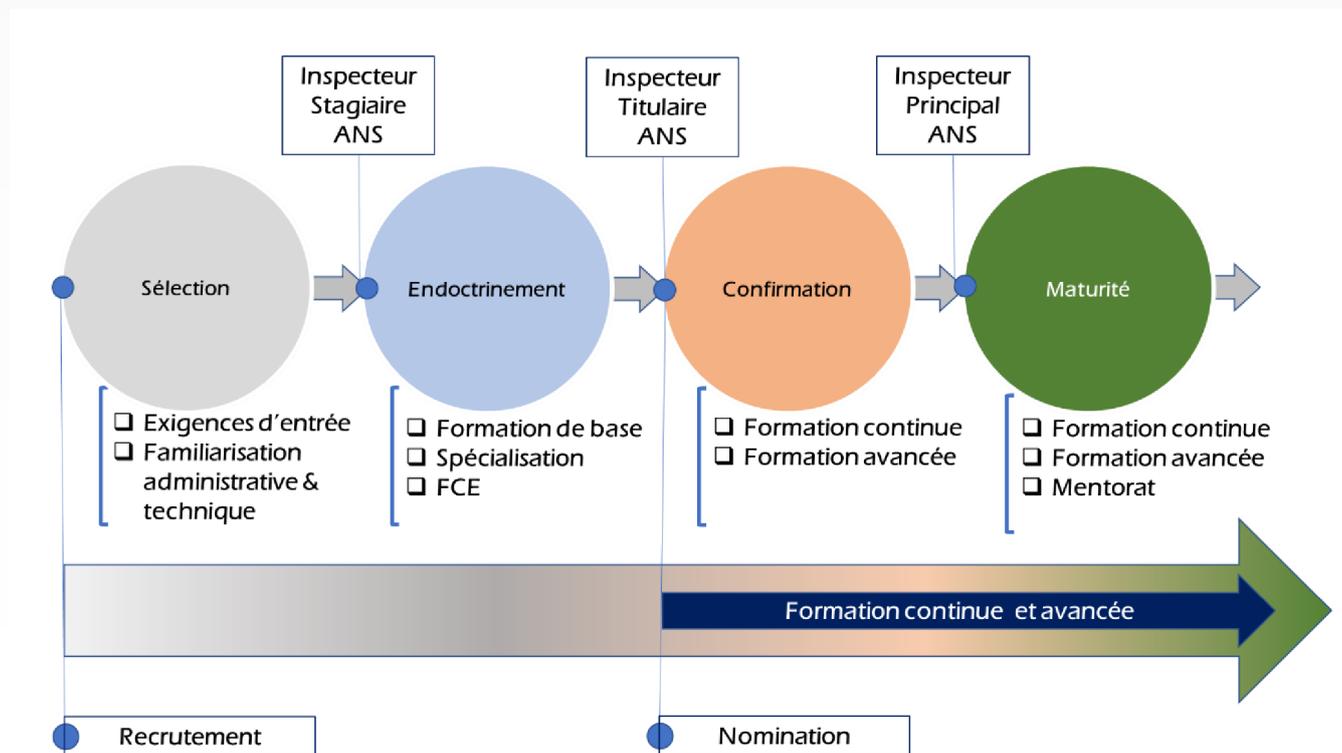
Endoctrinement – Formation initiale intensive, intégrant les fondamentaux réglementaires, techniques et procéduraux.

Confirmation – Validation des acquis et autorisation à exercer pleinement les fonctions d'inspecteur titulaire.

Maturité – Perfectionnement continu et spécialisation en vue d'atteindre le statut d'inspecteur principal.

HARMONISATION RÉGLEMENTAIRE ET INNOVATION (SUITE)

Tout au long de ce parcours, une **formation continue et avancée** est dispensée pour maintenir et développer les compétences, assurer la mise à jour par rapport aux évolutions réglementaires, et renforcer la polyvalence des inspecteurs.



Les travaux ont permis d'élaborer :

- un **catalogue de formations** incluant : formation initiale, continue, avancée et en cours d'emploi, avec les procédures d'évaluation correspondantes ;
- une **méthode d'analyse des écarts** et de priorisation des besoins de formation ;
- la **description détaillée des contenus** et syllabus pour chaque module ;
- des **fiches de postes harmonisées** pour tous les sous-domaines de supervision ANS.

En clôturant les travaux, le Secrétaire Exécutif des AAMAC a salué :

- la contribution des autorités gabonaises pour l'accueil de l'atelier ;
- la qualité et la pertinence des livrables produits ;
- l'engagement des experts à œuvrer pour l'adoption et l'application des documents dans tous les États membres.

Il a souligné que ce PRF constitue une avancée décisive pour le renforcement des capacités et l'harmonisation des méthodes de travail, avec pour finalité **l'amélioration continue de la sécurité**

ACCOMPAGNEMENT DES ETATS

1. AUDITS DES SERVICES COMMUNS

Dans le cadre de son mandat de supervision régionale, les AAMAC ont conduit en 2025 une série d'audits techniques approfondis des services communs fournis par l'ASECNA, conformément au programme annuel adopté.

Ces missions ont permis d'évaluer la conformité réglementaire et la performance opérationnelle des centres et structures suivants :

- **Brazzaville** : Centre Régional de la Navigation Aérienne (CRNA), Centre de Veille Météorologique (CVM), Bureau NOTAM International (BNI), et Rescue Coordination Centre (RCC) ;
- **Dakar** : Services d'Information Aéronautique et Cartographie (AIM/MAP), Bureau de Conception des Procédures de vols aux instruments (SPV), et Contrôle en vol (CEV) ;
- **Niamey** : Centre Régional de la Navigation Aérienne (CRNA).

Ces audits ont permis de relever les bonnes pratiques observées, d'identifier les écarts par rapport aux exigences internationales et de proposer des mesures correctives ciblées.

2. ASSISTANCE TECHNIQUE CIBLÉE

En complément des audits programmés, les AAMAC ont apporté un **appui technique personnalisé** à certains États membres :

- **République du Congo** : missions effectuées en mars puis en juin-juillet 2025 pour **préparer l'audit USOAP de l'OACI** et accompagner l'Autorité nationale dans la **constitution des preuves** et documents justificatifs ;
- **République du Tchad** : réalisation d'un **audit de conformité** complet de l'Autorité de l'Aviation Civile (ADAC), couvrant l'ensemble des fonctions de supervision de la sécurité aérienne.

Ces interventions ont contribué à renforcer les capacités nationales et à consolider le niveau de préparation des États face aux évaluations internationales.

3. PLANS D'ACTIONS CORRECTIVES (PAC)

Les AAMAC ont procédé à la **validation et au suivi** des Plans d'Actions Correctives (PAC) soumis par les prestataires de services de navigation aérienne audités en 2024, notamment l'ASECNA et les RCC. Cette démarche a permis de vérifier la **mise en œuvre effective** des mesures correctives et d'accompagner les entités concernées dans le respect des délais et exigences fixés.

4. ATELIERS ET SESSIONS TECHNIQUES

Dans le cadre de leur mission de renforcement des capacités et de diffusion des bonnes pratiques, les AAMAC ont organisé et/ou participé à plusieurs sessions de formation et ateliers thématiques en 2025 :

- ❖ **Atelier RPAS – Libreville (24–28 février 2025)** : échanges techniques sur le cadre réglementaire et l'exploitation sécurisée des systèmes d'aéronefs télépilotes (drones), aboutissant à des recommandations pour l'intégration de dispositions spécifiques dans les corpus réglementaires nationaux.
- ❖ **Formation SSP/SMS – Lomé (07–18 avril 2025)** : 15 experts des États membres des AAMAC formés à la gestion proactive de la sécurité, à travers l'implémentation des Programmes Nationaux de Sécurité de l'État (PNS ou SSP) et des Systèmes de Management de la Sécurité (SMS).
- ❖ **Formation EDS – Dakar (14–25 avril 2025)** : 13 participants des États formés à la méthodologie de conduite des études de sécurité.
- ❖ **Déploiement de l'i-Pack ADREP/ECCAIRS 2** : formation en ligne, menée en partenariat avec l'OACI, l'URSAC et l'ASSA-AC, visant à renforcer les capacités régionales en matière de collecte, traitement et analyse des données de sécurité, conformément à l'Annexe 13 de l'OACI.

Ces actions traduisent l'engagement des AAMAC à conjuguer supervision, assistance technique et développement des compétences, pour un renforcement durable de la sécurité aérienne dans l'ensemble des États membres.

ENGAGEMENT INTERNATIONAL ET INITIATIVES RÉGIONALES DE SÉCURITÉ

1. PARTICIPATION AUX RÉUNIONS INTERNATIONALES

En 2025, les AAMAC ont affirmé leur présence et leur rôle d'acteur régional clé à travers leur participation active à plusieurs rencontres internationales stratégiques, parmi lesquelles :

- ❖ **La Semaine africaine de l'aviation (AFI Week) et le Forum de coopération des RSOO**, qui ont renforcé la coordination inter-régionale et le partage de bonnes pratiques en supervision de la sécurité.
- ❖ **La réunion annuelle de coordination CAFAC-OACI**, dédiée à l'harmonisation des objectifs de sécurité et à l'alignement des priorités continentales.
- ❖ **Les sous-groupes IIM AAO et SMO de l'AASPG**, où les AAMAC ont contribué aux travaux techniques sur l'information aéronautique et la performance ATM/ANS.

2. AFI ATS EVENTS ANALYSIS GROUP (AEAG)

En application des conclusions de l'**APIRG** et du **RASG-AFI**, les AAMAC ont joué un rôle moteur dans la mise en place de l'**AFI ATS Events Analysis Group (AEAG)**, un dispositif régional destiné à améliorer l'analyse et la prévention des incidents liés aux services de la circulation aérienne (ATS).

La réunion AEAG aura pour missions de :

- ❖ **Évaluer** les occurrences ATS au niveau des espaces aériens et des aérodromes, par type d'événement et par niveau de risque ;
- ❖ **Identifier** les causes premières et contributives des incidents ;



- ❖ **Formuler** des recommandations correctives et préventives à l'attention des États, prestataires et usagers de l'espace aérien ;
- ❖ **Proposer** aux instances régionales (AASPG) des mesures pour traiter les causes profondes ou tendances majeures ;
- ❖ **Produire** des analyses statistiques régulières mettant en évidence les tendances par période, par cause et par unité ATS/FIR.

C'est ainsi que du **13 au 17 octobre 2025**, les AAMAC s'appêtent à accueillir, dans l'un de ses États membres, la **première réunion officielle de AEAG**.

Cette rencontre constituera une étape clé vers un dispositif pérenne d'analyse régionale des incidents ATS et illustre l'engagement des AAMAC à promouvoir une **culture proactive de sécurité** dans la région AFI, fondée sur la collecte systématique de données, l'analyse collaborative et la mise en œuvre de recommandations ciblées.



POLITIQUE DU SYSTÈME DE MANAGEMENT DE LA QUALITÉ DES AAMAC

Les **Autorités Africaines et Malgache de l'Aviation Civile (AAMAC)**, en tant qu'organisation régionale de supervision de la sécurité, ont été créées pour **mutualiser les efforts des États membres**, promouvoir l'harmonisation des règlements techniques, renforcer la supervision de la sécurité aérienne, et garantir la conformité aux normes internationales. Aussi, dans un **contexte marqué par une exigence croissante de redevabilité, de reconnaissance internationale et d'efficacité organisationnelle**, les AAMAC ont engagé une **démarche de transformation institutionnelle**, en plaçant la **qualité** au cœur de leur stratégie. La mise en œuvre d'un **Système de Management de la Qualité (SMQ)** conforme à la **norme ISO 9001 : 2015** constitue un choix structurant pour atteindre cet objectif.

Cette politique qualité vise à garantir une organisation **efficace et transparente**, capable de répondre aux attentes des États membres, des partenaires techniques, et des parties prenantes internationales.

À ce titre, les AAMAC s'engagent à :

- Répondre de manière proactive aux exigences des **États membres**, de l'**OACI**, de la **CAFAC** et des **partenaires stratégiques** ;
- Assurer l'harmonisation continue des **Règlements Techniques Aéronautiques (RTA)** en matière de supervision de la sécurité ;
- Accompagner les États dans leurs missions de **supervision, de certification et de surveillance continue des fournisseurs de services de navigation aérienne (ANSP)** dans les États membres des AAMAC ;
- Renforcer durablement la **compétence des ressources humaines internes** ;
- Accompagner les États dans le **renforcement des capacités de leurs personnels techniques de supervision** ; Promouvoir une **culture d'amélioration continue**, de **mesure de la performance** et de **transparence organisationnelle** ;
- **Préparer l'organisation à la certification RRAP** et aux évaluations internationales.

LA POLITIQUE QUALITÉ SERA OPÉRATIONNALISÉE À TRAVERS LES LEVIERS SUIVANTS

- 01 **Intégration du SMQ** dans les activités, notamment les processus de supervision de la sécurité et d'accompagnement des États ;
- 02 **Renforcement des compétences** à travers un **plan de formation**, aligné sur les priorités métiers et les exigences de la norme ISO ;
- 03 **Structuration documentaire** du SMQ, comprenant une politique qualité, un manuel qualité, des procédures, et des enregistrements maîtrisés ;
- 04 **Pilotage qualité** assuré par des **revues de direction**, des audits internes et un système formel de gestion des non-conformités ;
- 05 **Communication interne et externe**, favorisant la compréhension, l'adhésion et la mobilisation du personnel et des États membres.

La présente politique qualité fera l'objet d'un **suivi régulier** à travers des mécanismes d'évaluation établis dans le cadre du SMQ. Elle sera **révisée une fois tous les trois ans**, ou en cas de **changement stratégique, réglementaire ou institutionnel majeur**, afin de garantir son adéquation aux missions des AAMAC et aux exigences de leurs parties intéressées.

En tant que **Secrétaire Exécutif**, je réaffirme mon engagement à mobiliser les moyens humains, matériels, financiers et organisationnels nécessaires pour garantir l'atteinte des objectifs de la présente politique. Je compte sur l'adhésion pleine et entière de l'ensemble du personnel, des experts techniques des États membres pour faire des AAMAC une **RSOO de référence**, reconnue pour son **professionnalisme, sa rigueur, et sa conformité aux standards internationaux**.

« Ensemble, construisons une RSOO d'excellence »

Fait à N'Djamena, le 24 juillet 2025



Le Secrétaire Exécutif

Louis BAKIENON



www.aamac.aero



Vision: « Faire des AAMAC une RSOO de référence au niveau régional »



Mission: « Promouvoir les meilleures normes et pratiques en matière de sécurité dans les Etats membres des AAMAC »



Avenue Ahmat Lamine, Aéroport international Hassan Djamous

BP : 841, N'Djamena, Tchad Tél : **+235 22 51 14 16**

www.aamac.aero

